

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017

Préambule :

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et issue de la fusion de la CCHL et de la CCCL, exerce la compétence assainissement collectif par transfert pour les 10 communes de l'ex CCHL.

Une réflexion est en cours pour étendre le transfert de la compétence à l'ensemble des communes composant le territoire.



**St Martin en Haut construction station de Thibert**

Ce rapport est présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des Collectivités territoriales. Ce rapport doit être soumis, pour approbation, au Conseil Communautaire.

Le maire de chacune des Communes (secteur sud) membres de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais devra ensuite présenter ce rapport annuel à son conseil municipal, pour information seulement, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit pour celui de l'année 2017, avant le 31 Décembre 2018.

# Année 2017

## **1- Caractéristiques techniques du service**

### **1.1 Mode de gestion**

Le service public de l'assainissement collectif est géré en délégation de service public depuis le 01/07/2012 pour les communes de l'ex Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais. La gestion est assurée par Lyonnaise des eaux, devenue en mars 2015 Suez environnement, pour une durée de 10 ans. Le contrat concerne l'exploitation des réseaux d'eaux usées, réseaux unitaires ainsi que des ouvrages de traitement et le contrôle des branchements à la demande de la collectivité.

Un avenant a été passé le 18 décembre 2013 pour prendre en compte les obligations législatives liées aux dispositions « construire sans détruire ».

### **1.2 Territoire desservi**

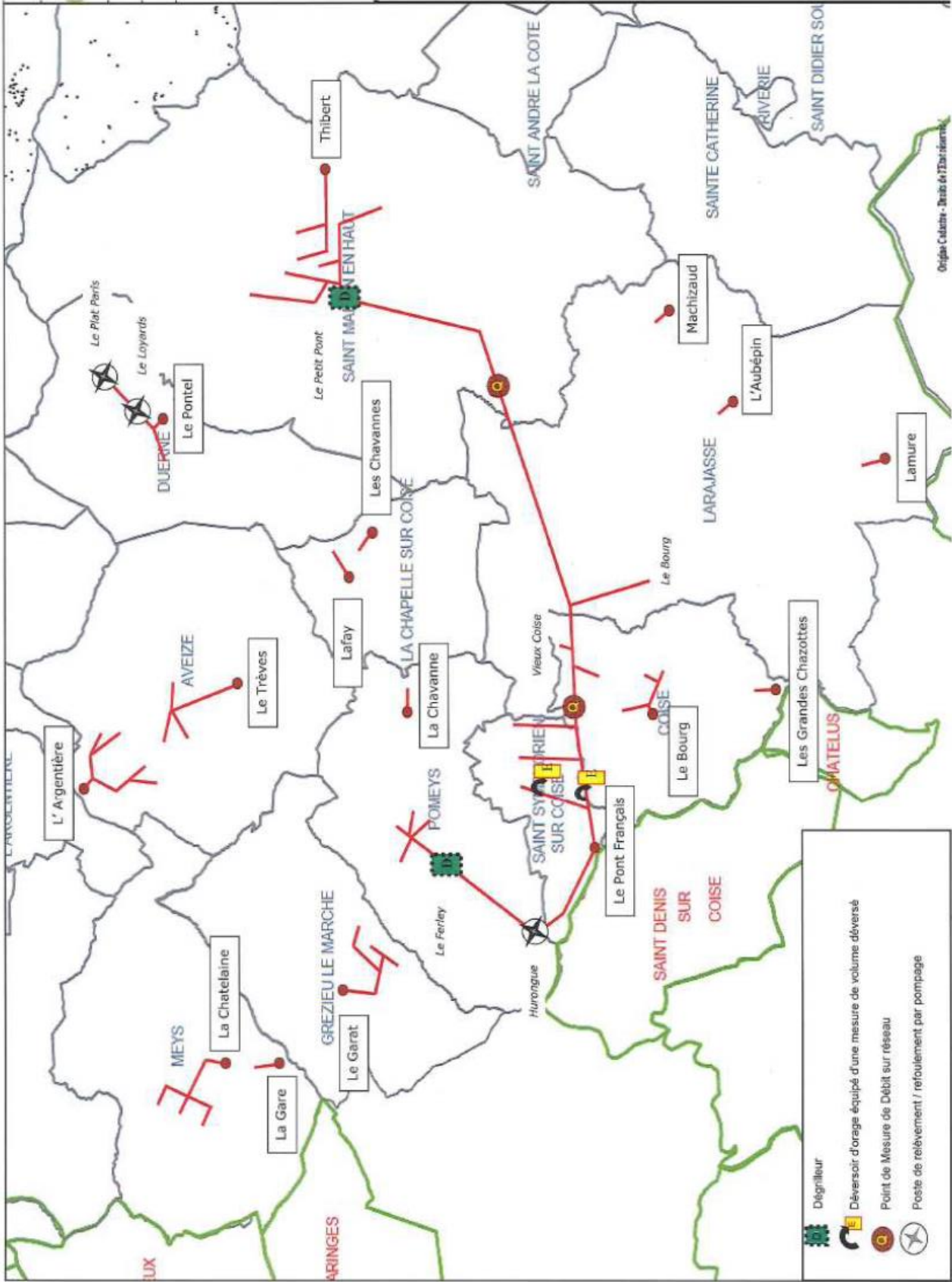
Les 10 communes du secteur sud de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais sont desservies par l'assainissement collectif pour tous les principaux secteurs agglomérés.

La station d'épuration de St Symphorien sur Coise est la plus importante. Elle traite :

- les effluents de l'ensemble de la commune
- les effluents du bourg de Pomeys par l'intermédiaire d'une canalisation transitant par Hurongues et ceux des lotissements du château, du Plomb raccordés directement sur le réseau de St Symphorien
- les effluents de la partie ouest du bourg de St Martin en Haut par l'intermédiaire d'une canalisation de transport qui part depuis l'ancienne station du Petit pont en suivant le Potensinet, puis la Coise à partir du Nézel jusqu'à l'entrée de Saint Symphorien sur Coise en aval du Moulin-Fulchiron.
- les effluents du village de Coise (versant nord) raccordés par un réseau, mis en service en juin 2008, qui se déverse dans la canalisation de transit venant de St Martin en Haut et ceux du hameau de l'Ancien Coise qui sont aussi raccordés en aval du Moulin-Fulchiron.
- Les effluents du village de Larajasse sont raccordés par un réseau mis en service en juin 2008 qui se déverse également au niveau de Pont Colas dans la canalisation de transit venant de St Martin en Haut.

Les autres ouvrages de traitement situés sur l'ensemble du territoire communautaire desservent des secteurs plus restreints et sont schématisés ci-dessous.

Schéma du Réseau :



### 1.3 Nombre d'habitants desservis et nombre d'abonnés

La population telle qu'elle ressort du dernier recensement, les éléments de facturation et de connaissance des systèmes d'assainissement nous permettent de décompter les valeurs suivantes :

Statistiques clients				
Type	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	5 342	5 374	5 321	- 0.90 %

Depuis 2016, suite à un changement de logiciel, un client qui a 2 compteurs est rattaché au même compte alors qu'auparavant un client ayant 2 compteurs était enregistré 2 fois. Conséquence : le nombre de clients peut être à la baisse.

Clients par communes					
Communes	Nbre d'habitants	Nbre d'abonnés asst collectif	Nbre de clients Eau	Population estimée raccordée	% de la population desservi par l'assainissement collectif
Aveize	1 150	252	388	747	64.9%
Coise	784	207	304	534	68.1%
Duerne	827	226	321	582	70.4%
Grézieu le Marché	824	229	375	503	61.1%
La Chapelle sur Coise	609	138	216	389	63.9%
Larajasse	1 885	449	738	1 147	60.8%
Meys	862	190	367	446	51.8%
Pomeys	1 167	326	466	816	70%
St Martin en Haut	4 109	1 349	1 774	3 125	76%
St Symphorien sur coise	3 771	1 955	1 983	3 718	98.9%
<b>Total</b>	<b>15 988</b>	<b>5 321</b>	<b>6 932</b>	12 007	75.1%

Ainsi, en 2017, sur le territoire de l'ex Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais, nous dénombrons 5 321 abonnés à l'assainissement présents au 31 décembre (dont 9 entreprises industrielles importantes ayant conventionné pour le déversement des eaux usées).

Le nombre d'habitants desservis par l'assainissement collectif est de 12 007 soit environ 75.10 % de la population totale.

Il est à souligner que pour la commune de St Symphorien, le taux de la population desservie par l'assainissement collectif s'élève à 98,9%. Il représente environ ¼ des abonnés du total du territoire. C'est à Meys que le % de population desservie par rapport à la population totale est le plus faible (51.8 %).

### **1.5 Nombre d'industriels raccordés**

Les arrêtés de déversement ont été pris et les conventions signées avec neuf industriels (dont sept salaisons) :

6 Entreprises sur la commune de St Symphorien

- JB2C (appelé communément Cochonou),
- France Salaison,
- Val de Lyon,
- Chillet,
- Fromagerie du Lyonnais,
- Meubles Grange

2 entreprises sur la commune de Grézieu le Marché

- Montserret
- Targe

Une visite a été effectuée le 19 décembre 2017 dans les entreprises Montserret et Targe. Le dossier est en cours pour le renouvellement des arrêtés et conventions de déversement.

1 entreprise sur la commune de Duerne

- Lyonnaise de salaison

Une visite de 2 entreprises (Desifruit à Duerne et Distillerie de Meys) a été effectuée avec Suez, pour la détermination de leurs rejets. Pas de nécessité d'autorisation et de convention.

A noter également la convention signée depuis 2012 avec le Centre médical de l'Argentière.

### **1.6 Linéaire de réseaux sur la communauté de communes**

Le linéaire de réseau représente au total 193 kms, essentiellement de type gravitaire. Il se répartit entre les communes selon le tableau suivant :

<b>Communauté de Communes les Monts du Lyonnais - Répartition de la longueur du réseau par nature</b>					
Communes	Séparatif eaux usées	Séparatif eaux pluviales	Unitaire	Refoulement	Total (ml)
Aveize	7 084.20	3 058	919.8	0	11 062.00
Coise	6 937.00	1 586	4 821.10	0	13 344.10
Duerne	1 784.50	3 184	2 405.00	898.60	8 272.10

Grézieu le Marché	2 726.00	5 164	3 326.7	383.40	11 600.10
La Chapelle sur Coise	2 749.30	2 257	515.50	0	5 521.80
Larajasse	13 390.3	3 338	5 251.00	314.80	22 294.10
Meys	6 913.30	5 229	0	0	12 142.30
Pomeys	7 212.10	3 976	4 166.60	224.6	15 579.30
St Martin en Haut	13 760.40	10 579	16 369.80	581.9	41 291.10
St Symphorien sur coise	11 822.30	16 640	24 171.60	25.3	52 659.20
<b>Total</b>	<b>74 379.40</b>	<b>55 011</b>	<b>61 947.10</b>	<b>2 428.60</b>	<b>193 766.10</b>
<b>%</b>	<b>38.39 %</b>	<b>28.39 %</b>	<b>31.97 %</b>	<b>1.25%</b>	<b>100%</b>

#### Répartition de la longueur du réseau par type (ml)

Gravitaire	Refoulement	Total
191 337,50	2 428,60	<b>193 766.10</b>

Les accessoires de réseaux permettent soit d'accéder au réseau pour réaliser les inspections de suivi et l'exploitation, soit de permettre un bon fonctionnement de celui-ci. Ils sont indispensables et représentent également un patrimoine important à surveiller et à entretenir. A noter 3 déversoirs d'orage ont une charge > 120 kgDBO5/j et à ce titre sont équipés d'un dispositif d'auto surveillance en application de la réglementation.

#### CC des Monts du Lyonnais – Accessoires de réseau

Communes	Regards	Avaloirs	Déversoirs d'orage
Aveize	201	?	4
Coise	279	18	5
Duerne	130	23	3
Grézieu le Marché	173	8	4
La Chapelle sur Coise	91	?	4
Larajasse	447	6	3
Meys	182	?	0
Pomeys	255	16	3
St Martin en Haut	707	11	12
St Symphorien sur coise	1118	78	21
<b>Total CCHL</b>	<b>3 583</b>	<b>160</b>	<b>59</b>

Pas d'avaloir sur les communes d'Aveize, La Chapelle et Meys car sur ce tableau figurent seulement les avaloirs raccordés au réseau d'eaux usées.

### 1.7 Ouvrages exploités

Les ouvrages exploités comportent 16 stations d'épuration représentant une capacité nominale totale de 24 680 éq/hab et 12 postes de relèvement. La seule station de St Symphorien a une capacité nominale de 18 000 éq/hab.

Les travaux de la nouvelle station de Thibert à St Martin en Haut ont été réceptionnés en octobre 2017. Elle est donc en fonction.

La station de Duerne est obsolète.

Les autres ouvrages sont pour la plupart beaucoup plus récents et en bon état de fonctionnement.

Parmi les 16 stations :

- 4 sont de type boues activées (St Symphorien sur Coise, Grézieu le Marché, Aveize, Duerne),
- 2 de type lit bactérien (La Chapelle sur Coise – Lafay et St Martin en Haut),
- 2 lagunes,
- 8 de type filtres plantés de roseaux.

CC des Montsts du Lyonnais – Stations d'épuration					
STEP Concernée	Année de mise en service	capacité nominale (EH)	Constructeur	Type de traitement	Milieu Récepteur
Aveize - L'Argentière	2010	550	SCIRPE	Lit bactérien + filtre planté de roseaux	La Brévenne
Aveize - Le Bourg Le trêve	2001	450	BP2E	Boues activées aération prolongée	Ruisseau La Gimond
Coise - Grande Chazotte	2011	110	EPUR NATURE	Filtre planté de roseaux	Ruisseau Darde de Coise
Coise - Le Bourg	2007	350	REEB/3DTP	filtre planté de roseaux	Ruisseau
Duerne - Le Pontel	1984	1000	Planchet	boues activées	Ruisseau Potensinet
Grézieu - Le Garat	2007	1200	BP2E	boues activées	La Brévenne
La Chapelle s/c - Lafay	1990	250	MSE	lit bactérien faible charge	Ruisseau Manipan
La Chapelle s/c - La Chavanne	2012	250	EPUR NATURE	Lit planté de roseaux	Ruisseau Coiset



Larajasse - L'aubépin	2005	450	SCIRPE	filtre planté de roseaux	Ruisseau puis la Coise
Larajasse - Lamure	1994	150		Lagunage naturel	Ruisseau puis la Coise
Larajasse - Machizaud	2011	70	EPUR NATURE	filtre planté de roseaux	La Coise
Meys - La gare	1978	250		Lagunage naturel	La Brévenne
Meys - La Châtelaine	2003	450	LACASSAGNE/BIOREA	Filtre planté de roseaux	La Brévenne
Pomeys - La Chavanne	2013	150	LESCHEL ET MILLET	filtre planté de roseaux	L'Orzon
St Martin - Thibert	2017	1 000		décanteur digestion + lit bactérien	L'Artillat
ST Symphorien s/c - Le pont Français	1989 -- >2007	18 000	France Assainissement	boues activées	La Coise

**CC des Monts du Lyonnais - Postes de relèvement**

<b>Nom d'usage du site</b>	<b>Commune</b>	<b>Année de mise en service</b>	<b>Débit Nominal (m<sup>3</sup>/h)</b>
PR_ Route d'Yzeron (Le Loyard)	Duerne	2005	7
PR_ZA du Plat Paris	Duerne	2003	7
PR_CUMINA 1	Grézieu Le Marché	1995	13
PR_CUMINA 2	Grézieu Le Marché	1995	13
PR_Salle du Cartay	Grézieu Le Marché	2003	19
PR_La Gaïse	Larajasse	2000	7
PR_HURONGUES	Pomeys	2001	20
PR_Les Plaines	Saint Martin en Haut	1996	7
PR_Les Rivoires	Saint Martin en Haut	1986	75
PR_Rochefort 1	Saint Martin en Haut	2009	7
PR_Rochefort 2 Cathédrale	Saint Martin en Haut	2009	7
PR_Tanneries	St Symphorien sur Coise	2012	25

## 1.8 Boues et filière d'évacuation

Pour un certain nombre d'ouvrages (Aveize – L'Argentière, Coise – Le Bourg et Grande Chazotte, La Chapelle sur Coise - Chavanne, Larajasse – Machizaud - L'aubépin et Lamure, Meys – La Gare), il n'y a pas eu d'évacuation des boues en 2017 en raison des traitements d'épuration de type filtre plantés de roseaux ou lagunage naturel.

Pour les autres sites, les quantités produites et les filières d'évacuation sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

CC des Monts du Lyonnais - Production de boues				
STEP Concernée	Destination	2016 T MS/an	2017 T MS/an	observations
Aveize - Le Bourg Le trêve (Boues activées aération prolongée)	Epandage agricole	17.1	19.2	
Duerne - Le pontel (boues activées)	Compostage	1.5	1.5	
Grézieu - Le Garat (boues activées)	Boues liquides en épandage agricole	9.8	10.8	
La Chapelle s/c - Lafay (lit bactérien faible charge)	Compostage	1.2	0	
St Martin - Le Thibert	Step d'Amplepuis pour compostage	7.1	0	
ST Symphorien s/c - Le pont Français (boues activées)	Compostage	174.10	178.4	Etude de faisabilité d'épandage agricole, réalisées par le gestionnaire, sans suite.

## 1.9 Volumes traités et volumes facturés

Pour l'ensemble des 10 communes, les volumes facturés sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Communes	m <sup>3</sup> facturés en 2016	m <sup>3</sup> facturés en 2017	variation en m <sup>3</sup>	variation en %
Aveize	36 370	34 745	- 1 625	-4.5 %
Coise	14 524	14 143	- 381	-2.6 %
Duerne	21 258	21 103	- 155	-0.7 %

Grézieu le Marché	20 411	20 682	271	1.3 %
La Chapelle sur Coise	12 094	11 063	- 1 031	-8.5 %
Larajasse	34 812	32 254	- 2 558	-7.3 %
Meys	16 692	16 055	- 637	-3.8 %
Pomeys	33 629	38 586	4 957	14.7 %
St Martin en Haut	110 796	109 011	- 1 785	-1.6 %
St Symphorien sur coise	286 083	312 041	25 958	9.1 %
<b>Total CCHL</b>	<b>586 669</b>	<b>609 683</b>	<b>23 014</b>	<b>3.92 %</b>

Nous constatons une hausse générale des volumes facturés par rapport à 2016 de 3.92 %.

Les volumes épurés sur la STEP de St Symphorien sur Coise sont en baisse et représentent 682 354 m3 en 2017 (791 997 m3 en 2016). Le débit moyen journalier est de 2 007 m3/j pour un nominal de 3 600 m3/j. Cette baisse est en lien direct avec la pluviométrie puisque par rapport à 2016 la diminution observée de cet indicateur est de 24.1%. La nécessité d'engager des travaux demeure pour réduire les eaux claires parasites.

## **2- Tarification et recettes**

Depuis la signature d'un contrat de délégation de service au 1<sup>er</sup> juillet 2012, la part du délégataire se rajoute pour toutes les communes.

Depuis 2015, le prix de l'assainissement est identique pour les 10 communes.

### **2.1 Modalités de tarification**

La tarification pratiquée est conforme à la loi sur l'eau du 4 janvier 1992.

Elle comporte un abonnement et une part variable assujettie à la consommation réelle d'eau consommée par les ménages sur le réseau d'eau potable. Ces volumes sont augmentés pour les abonnés disposant d'une ressource propre en eau et ce, dans la limite d'une consommation cumulée de 25 m3 par personne et par an (part réseau + part de la ressource propre).

Pour les industriels raccordés, un coefficient de pollution est appliqué à la consommation d'eau potable.

Le délégataire facture l'ensemble du coût du service : la part du « fermier » qui rémunère le service du délégataire et la part de la collectivité qui est reversée à la communauté de communes.

### **2.2 Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)**

Cette participation, qui remplace le droit de branchement suite à la réforme de la fiscalité de l'urbanisme, est facturée aux nouveaux raccordés directement par la

Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. La délibération du Conseil Communautaire dans sa séance du 19 décembre 2017 fixe le montant de cette participation à 1 200 € pour chaque bâti raccordé, dans la continuité des prix pratiqués avant la fusion.

### **2.3 Prix de l'assainissement**

2015 est le terme de la période d'harmonisation des tarifs. Désormais le montant de la redevance est identique dans toutes les communes et s'établit ainsi :

<b>Territoire Monts du Lyonnais</b>	<b>Tarifs au 31/12/2016</b>	<b>Tarifs au 31/12/2017</b>
Part fixe annuelle (€)	41.68	41.68
Part variable (€/m <sup>3</sup> )	0.6474	0.6474
Part fixe délégataire (€)	33.50	33.16
Part variable délégataire (€/m <sup>3</sup> )	0.6421	0.6356

### **2.4 Facturation**

Depuis le 1er janvier 2015, la facture établie pour une consommation standard de 120 m<sup>3</sup> par an est identique dans chacune des communes.

<b>Territoire Monts du Lyonnais</b>	<b>Tarifs au 31/12/2016</b>	<b>Tarifs au 31/12/2017</b>
Coût consommation 120m <sup>3</sup>	229.92	228.80

Le prix de l'assainissement HT ramené au m<sup>3</sup> et non inclus les redevances Agence de l'eau s'élève donc à 1,91 €/m<sup>3</sup> pour 2017.

L'exploitation du service a généré une recette de :  
635 635 euros pour la collectivité et 592 680 euros pour l'exploitant.

## **3- Indicateurs de performances**

### **3.1 Taux de desserte des réseaux**

Sur le territoire sud des Monts du Lyonnais, le taux de desserte des réseaux s'élève à 75.1 % soit 12 007 personnes raccordées pour une population totale de 15 988 habitants.

### **3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale**

L'indice de connaissance reste perfectible pour ce qui concerne les réseaux.

La connaissance des autres ouvrages est bonne.

L'indice de connaissance des réseaux est estimé à 38/100 selon décret 2012-97..

Dans le cadre de l'avenant au contrat de DSP « construire sans détruire », cette connaissance devrait s'améliorer avec les obligations d'établissement de plans de récolement de classe A, dans le cadre de travaux de branchements neufs, ou de renouvellement de réseaux.

### **3.3 Conformité de la collecte des effluents**

Seul le système d'assainissement de St Symphorien sur Coise est concerné. La conformité en collecte en référence à la directive ERU est confirmée par les services de la police de l'eau. Mais des éléments complémentaires sont à fournir à la police de l'eau: justification de la mise en œuvre de l'action RSDE et l'analyse des risques de défaillance.

### **3.4 Conformité des équipements et des ouvrages d'épuration**

Selon les capacités des ouvrages et leur importance, le nombre de bilans 24 h à réaliser varie de 1 par an à 1 par mois. Pour les ouvrages inférieurs à 200 EH, il n'y a pas d'obligation de réaliser un bilan 24h.

La conformité en équipement, en traitement et performances de l'installation est évaluée par les services de l'Etat en fonction des résultats de ces bilans réglementaires.

Pour l'année 2017, le courrier de conformité nous parviendra seulement courant aout 2018.

### **3.5 Taux de boues évacuées vers des filières conformes**

La totalité des boues produites a été évacuée vers des filières conformes, variables selon les ouvrages et les opportunités : compostage, épandage agricole, incinération.

Il est à noter qu'un certain nombre d'ouvrages ne nécessitent pas d'évacuation annuelle du fait de leur système épuratoire (filtres plantés de roseaux et lagunes).

### **3.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux**

Le taux de renouvellement des réseaux est très faible en général.

On dénombre 8 désobstructions de branchement et 3 désobstructions de réseau sur l'année 2017 réalisés par le gestionnaire.

## Financement des investissements

### 1.1 Montants financiers des travaux 2017

	<b>Année 2017</b>
Montant des travaux payés pendant le dernier exercice budgétaire	125 857,82 euros
Montant des subventions versées par les partenaires	28 947,61 euros
TVA reversées par gestionnaire	43 796,60 euros

**En 2017, la collectivité a payé des soldes d'opérations de travaux (step Thibert, séparatif les Plaines), et lancé les travaux de construction du bassin stockage et le renforcement du collecteur du stade à St Martin en Haut. (1<sup>er</sup> acompte de maîtrise d'œuvre)**

### 1.2 Encours de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>Année 2017</b>
Encours de la dette au 31 décembre 2017 (CRD)	1 995 683,31 euros
Montant remboursé durant l'exercice : annuité	290 697,68 euros
Dont en capital	220 425,71 euros
Dont en intérêts	70 271,97 euros

**Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2017. Ainsi, nous observons un désendettement.**

### 1.3 Montant des amortissements réalisés

Le montant des amortissements réalisés par la collectivité s'élève à 461 912 euros (compte 68 des dépenses d'exploitation).

### 1.4 Dépenses et recettes d'exploitation

Dépenses réelles	Montant 2017
Charges à caractère général	39 110 €
Charges de personnel	31 880 €
Charges financières	69 118 €
Charges exceptionnelles (annulation d'une PFAC)	1 000 €
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>141 108 €</b>

**Augmentation des dépenses d'exploitation : notamment sur les charges de personnel (14 500 € en 2016), cela est dû à l'affectation de l'agent à 90% sur ce budget (auparavant 50%).**

**Pas de nouvel emprunt en 2017 et les annuités au niveau des intérêts diminuent.**

**Comme le service est délégué les dépenses d'exploitation sont réduites et constituées principalement de charges financières.**

Recettes réelles	Montant 2017
Redevances et droit de branchement	679 152 €
Subventions d'exploitation (prime épuration et attribution de compensation)	28 980 €
<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>708 132 €</b>

	Montant 2017
Remboursement capital emprunt	220 425 €
Résultat hors opération d'ordre / Epargne nette	346 599 €

**Le résultat cumulé s'élève à un solde positif de 346 599 € qui permettra d'autofinancer des investissements à réaliser en 2018.**

### **1.5 Travaux réalisés pendant l'exercice :**

<b>Larajasse</b>	Renouvellement réseau à Lamure
<b>Duerne</b>	Reprise du dossier pour la construction de la station d'épuration-campagne de mesures, étude géotechnique...
<b>St Martin en Haut</b>	Lancement du marché de travaux pour la construction d'un bassin de stockage restitution et renforcement collecteur unitaire-stade
<b>St Martin en Haut</b>	Réseau les Plaines-réception des travaux
<b>St Martin en Haut</b>	Construction step Thibert-réception octobre 2017
<b>St Symphorien sur Coise</b>	Lancement de l'étude pour les travaux d'amélioration de la station d'épuration du Pont Français
<b>Toutes communes</b>	Etude schéma eaux pluviales en cours.

### **1.6 Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service et les performances environnementales du service**

#### **1°) Travaux par la collectivité :**

<b>Duerne</b>	Remplacement de la STEP du Pontel - lancement de l'appel d'offres en juin 2018.
<b>St Symphorien sur Coise</b>	Recrutement bureau d'étude pour les travaux d'amélioration de la station d'épuration.
<b>St Symphorien sur Coise</b>	Fin de l'étude pour le renouvellement de l'arrêté de déversement de la step de St Sym.
<b>St Symphorien sur Coise</b>	Place de Verdun-mise en séparatif-marché à lancer en juin 2018.
<b>Toutes communes</b>	Rendu de l'étude schéma eaux pluviales.
<b>Communes du nord et de la Loire</b>	Recrutement d'un bureau d'études pour étude préalable au transfert de la compétence assainissement.



## 2°) Travaux demandés par le délégataire :

<b>Aveize</b>	Station le Trève : mise hors gel du tamis rotatif en hiver. Mise en place d'une sonde redox pour le pilotage de l'aération.
<b>Aveize</b>	Station l'Argentière : Limiter les arrivées d'eaux claires parasites. Mise en charge importante sur les 2 étages en période pluvieuse.
<b>Coise</b>	Mettre en place un système de dégrillage automatique autonome faciliterait l'entrée des effluents principalement en période orageuse.
<b>Duerne</b>	Créer un dessableur à proximité des établissements Julien pour améliorer le fonctionnement du réseau.
<b>Larajasse</b>	Problème du déversoir d'orage à Lamure qui se rejette dans zone végétalisée.
<b>Pomeys</b>	Poursuivre les travaux de mise en séparatif sur le secteur du bourg.
<b>Meys</b>	Lagune de la Gare : effondrements des berges, à reprendre.
<b>St Martin en Haut</b>	Etude comparative entre le renouvellement complet du PR des Rivoires et le raccordement au réseau de transit. Poste de refoulement Rochefort : mise en place système de traitement de l'H2S
<b>St Symphorien sur Coise</b>	La mise en place d'une sonde ultra son pour le pilotage du poste de relevage permettrait de sécuriser son fonctionnement.

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée

### 5.1 Actions de solidarité

Le délégataire abonde un fond de solidarité (FSL) au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité. La collectivité n'intervient pas.